

commentaires qu'il croit de nature à attirer l'attention de la population. Qu'il n'aille pas s'imaginer que mes paroles sont dictées par un souci autre que celui de définir avec une clarté parfaite l'attitude du ministère, afin qu'on sache désormais à quoi s'en tenir.

M. POULIOT: Monsieur le président, agissant comme médiateur, je crois pouvoir résumer cette petite discussion en disant que le premier ministre et le chef de l'opposition n'ont jamais été plus brillants que ce soir. Passons maintenant à la résolution. Elle ne pourvoit en somme qu'à un changement de vocable d'un ministère. Sera-t-il de quelque utilité? Quel que soit le nombre de départements que nous ayons, je n'y trouve pas à redire, à condition que chacun d'eux atteigne la fin pour laquelle il a été institué. Si le ministère des Pensions et de la Santé nationale rend de bons services aux anciens combattants, je ne vois pas qu'il soit utile de changer son nom. Dans le cas contraire, la question n'est plus d'en changer le nom mais d'en changer le personnel. C'est en ce sens que les réformes sont nécessaires.

Je n'ai pas fait de discours pour condamner la bureaucratie, mais je dois dire que c'est au ministère des Pensions et de la Santé nationale qu'on trouve la pire bureaucratie. Les seules pensions qu'il a accordées datent de longtemps et le ministère des Finances émet automatiquement les chèques aux vétérans qui ont été assez heureux pour obtenir des pensions dans les bons vieux jours antérieurs aux élections générales. A l'heure actuelle il est impossible d'obtenir satisfaction du ministère des Pensions. Je suis renseigné, car je reste en contact avec mes électeurs. Ce que je dis maintenant je l'ai dit récemment aux gros bonnets de l'armée. Le comté de Témiscouata a donné plus d'hommes à l'armée que tout autre comté rural au pays; j'ai donc droit de dire ma façon de penser. Je suis de près nos gars de l'armée.

Le nom du département sera changé. Si l'on ne doit plus accorder de pensions, je ne vois pas pourquoi on garderait plus longtemps son nom au ministère des Pensions. Il est impossible d'obtenir satisfaction de ce ministère. J'ai condamné bien des fois en cette enceinte la façon dont il traite les anciens combattants, mais on me répond toujours que je suis injuste envers les pauvres et honnêtes fonctionnaires publics qui font tant pour leur pays.

Nous devrions nous débarrasser du ministère des Pensions. Les traitements que touchent ses fonctionnaires inutiles devraient être versés à ceux qui ont été dans le service armé, aux hommes du service qui ont souffert de blessures. Je me suis occupé de bien

[Le très hon. Mackenzie King.]

des cas et j'ai toujours reçu des lettres charmantes du ministre, mais elles ne veulent rien dire. S'il consacrait à son département le temps qu'il perd à parler de bonheur futur dans la semaine des trois jeudis, ce serait bien préférable. Il nous faut remonter à la source du mal et congédier les incompetents qui se trouvent dans tous les ministères. Je sais que, si je m'exprimais ainsi devant une réunion d'anciens combattants, je serais vivement applaudi, car aucun vétéran n'est satisfait de la façon dont il a été traité par ces gens.

On nous dit que des vétérans de la première guerre ou du conflit actuel font partie de la commission. Tout cela est très bien. Je sais que ces gens méritent de la considération, mais un homme peut avoir bien servi son pays lors de la première guerre ou durant le conflit actuel sans être pour cela un génie universel. Nous savons que parfois on se fonde sur la priorité relative aux emplois dans le service public pour accorder à des anciens combattants des emplois pour lesquels ils n'ont aucune aptitude; on les nomme à ces postes simplement parce qu'ils sont anciens combattants. Je reconnais que l'Etat doit prendre toutes les mesures nécessaires en faveur des anciens combattants, mais je soutiens que nous devrions les nommer à des postes où leurs services seront le plus utiles au pays. Il y a plus: ce n'est pas en confiant à des anciens combattants des postes pour lesquels ils n'ont aucune aptitude que l'on sert véritablement les intérêts de cette classe de gens. Je sais que c'est là un problème fort épineux, mais il devrait exister un mode de sélection d'après lequel, on assignerait à un homme libéré de l'armée après avoir servi outre-mer un poste où ses services seraient le plus utiles au pays.

La résolution porte sur plusieurs autres sujets. Elle pourvoit à l'établissement d'un ministère des Affaires des anciens combattants: destiné à assumer l'administration et le contrôle de toutes les affaires qui ne relèvent pas, par statut, de quelque autre ministère et à les consolider sous ce ministère, et qui ont trait au soin, au traitement, à l'entraînement et à la réintégration dans la vie civile des membres et des anciens membres des forces armées et d'autres particuliers,...

Quels sont ces autres particuliers qui recevront des pensions militaires s'ils n'ont pas servi dans la guerre précédente ou dans le conflit actuel? Je poursuis la citation:

...et de toutes les autres affaires qui peuvent lui être confiées de temps à autre.

Il est ensuite question de la création d'un nouveau ministère composé d'éléments anciens. Nous avons cherché à déterminer la portée et le but de cette résolution. Nous avons déjà déclaré à la Chambre des com-